



Ville de Charleroi.

N/REF : CPURB/2025/0818.

Avis d'annonce de projet (annexe 25).

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (CoDT), le Collège communal est saisi d'une demande de permis d'urbanisme .

Monsieur Petru CINTA , a introduit une demande ayant trait à un(des) bien(s) sis Route de Philippeville, 403 à 6010 Couillet et cadastré(s) 09 B 402E9.

Le projet consiste en : Transformation d'un immeuble reprenant un commerce et un logement ; l'annonce de projet présente les caractéristiques suivantes :

- Elle est organisée pour le(s) motif(s) suivant(s) : Le projet s'écarte du Schéma d'Orientation Local (SOL), référencé 52011-PCA-0013-01, approuvé le 15/05/1951 pour les motifs suivants : Zone réservée aux annexes ;
A. Destination : Les annexes sont autorisées pour autant qu'elles ne dépassent pas les limites de la zone indiquée au plan. Dans tous les cas, cette limite ne pourra pas dépasser 5 m de la façade postérieure de la construction principale.
 - Le projet prévoit la construction d'un nouveau volume secondaire sur deux niveaux d'une profondeur de 5,70 m par rapport à la façade postérieure, et à l'étage d'une profondeur de 1,70 m ;
- B. Gabarit : La largeur de ces annexes ne pourra en aucun cas dépasser le tiers de la largeur de la construction principale.
 - Le projet prévoit un volume secondaire arrière sur toute la largeur de la parcelle et du corps principal ;
- C. Matériaux : Des briques jaunes et rouges, les enduits rugueux de toutes les espèces, les pierres naturelles ou reconstituées sont les seuls matériaux à utiliser pour les façades.
 - 2. Les matériaux employés pour les annexes seront exactement ceux de la nature et de la coloration de la construction principale.
 - Le projet prévoit pour la façade arrière un parement en briques de ton rouge-brun en façade arrière et sur l'ensemble des élévations du volume secondaire sur deux niveaux alors que la façade avant est parée d'un crépi de ton saumon;
- D. Zone de cours et jardins : Toute construction y est interdite, sauf, éventuellement, de petits édifices à usage exclusif de jardinage ;
 - Le projet prévoit de s'étendre pour le volume secondaire sur deux niveaux et la terrasse dans la zone de cours et jardins. ;
- Elle est réalisée en vertu de l'article(des articles) R.IV.40 2° du CoDT.

L'annonce de projet se déroule du **15/04/2026 (date début affichage) au 06/05/2026 (date fin)**.

Nos bureaux sont fermés le 1^{er} mai

Le dossier peut être consulté, pendant la période d'annonce, les jours ouvrables, uniquement sur rendez-vous à prendre au plus tard 24 heures à l'avance via l'adresse mail suivante : permisurbanisme@Charleroi.be ou par téléphone (071/86.38.00), à la maison communale annexe - Place Jules Destrée 1 à 6060 Gilly - rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme. Les copies de documents via smartphones ou appareils photographiques personnels sont interdites.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Nathalie CHAUFORAUX, téléphone : 071/86.38.00, mail : permisurbanisme@Charleroi.be, dont le bureau se trouve à l'adresse mentionnée précédemment.

Les réclamations et observations écrites, qui porteront la mention CPURB/2025/0818, sont à envoyer, datées ainsi que signées et incluant l'adresse de correspondance postale , du 22/04/2026 au 06/05/2026 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal de Charleroi, Hôtel de Ville de Charleroi, Service de l' Urbanisme, Place Vauban, 14-15 - 6000 Charleroi.
- par courrier électronique (seul le format PDF sera accepté pour les pièces jointes intégrées au courriel) à l'adresse suivante : PermisUrbanisme@Charleroi.be.

En date du 13/04/2026,

Le Directeur général,
Par délégation

(s) Frédéric FRAITURE,
Inspecteur général



Pour le Bourgmestre,
Par délégation,
en vertu de l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s) Tanguy LUAMBUA,
9ème Échevin

CONTACT
Cellule Technique
Service de l'Urbanisme

Place Jules Destrée, 1
6060 GILLY
T. 071/863800
Mail : PermisUrbanisme@Charleroi.be